

---

## REGLES DE DEONTOLOGIE

**S'appliquent en tout lieu d'exercice du professionnel de santé et en établissement de santé**

**S'applique à toute personne exerçant une activité d'information par démarchage ou prospection et leur accompagnant**

---

### **Vis-à-vis des patients**

- \* Respecter le secret professionnel.
  - \* Se comporter de manière discrète dans les lieux d'attente et ne pas entraver la dispensation des soins.
- 

#### **Organisation des visites :**

- \* Optimiser la planification et la fréquence des visites. La planification des visites ne fait pas l'objet d'incitations financières et ne perturbe pas l'activité du cabinet ou de l'établissement visité.
- \* Etablir avec les professionnels de santé les règles d'organisation des visites respectant les critères de la charte, celle de l'entreprise et les règles spécifiques d'organisation mise en place par le professionnel de santé, l'établissement de santé ainsi que les services internes.
- \* Se présenter, informer de la présence d'un tiers, s'assurer de l'accord du professionnel de santé pour les visites accompagnées et présenter toute personne accompagnante.

### **Vis-à-vis des professionnels de santé**

#### **Recueil de données :**

- \* Respecter la loi Informatique et libertés (CNIL<sup>1</sup>). Les données recueillies ne comportent que des informations professionnelles et factuelles<sup>2</sup>.

#### **Relations professionnelles :**

- \* Respecter les lois DMOS<sup>3</sup>, de transparence des liens d'intérêt, de remise d'échantillons ainsi que le code de conduite interne de l'entreprise :
    - Les invitations à des congrès scientifiques et/ou à des manifestations de promotion, ainsi que la participation à des activités de recherche ou d'évaluation scientifique doivent faire l'objet d'une convention conformément aux lois DMOS. Ces informations font l'objet d'une publication selon la loi de transparence des liens d'intérêt.
    - Les repas offerts ont un caractère impromptu et sont en lien avec la visite auprès du professionnel de santé. Ces informations font l'objet d'une publication selon la loi de transparence des liens d'intérêt.
    - La remise de cadeaux de quelque nature que ce soit et d'échantillons y compris de dispositifs médicaux n'est pas permise.
-

## REGLES DE DEONTOLOGIE

**S'appliquent en tout lieu d'exercice du professionnel de santé et en établissement de santé**

**S'applique à toute personne exerçant une activité d'information par démarchage ou prospection et leur accompagnant**

### **Vis-à-vis des entreprises concurrentes**

- \* Ne pas dénigrer les entreprises concurrentes ni leurs médicaments y compris médicaments génériques et bio similaires.
- \* Délivrer une information exempte de dénigrement et s'appuyant sur les avis de la Commission de la Transparence.
- \* Présenter loyalement le niveau d'ASMR<sup>4</sup>, fixé par la Haute Autorité de Santé.

### **Vis-à-vis de son entreprise**

- \* Rapporter sans délai toute information relative à la pharmacovigilance et/ou à un usage non conforme au bon usage des médicaments de l'entreprise.

### **Vis-à-vis de l'Assurance Maladie**

- \* Préciser les indications remboursables et non remboursables des médicaments présentés.
- \* Présenter les divers conditionnements au regard de leur coût pour l'assurance maladie et notamment, pour les traitements chroniques, les conditionnements les mieux adaptés au patient et les plus économiques, ceci notamment envers les praticiens dont les prescriptions sont destinées à être exécutées en ville.
- \* Préciser si la spécialité présentée fait l'objet d'un tarif forfaitaire de responsabilité<sup>5</sup>

1 : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés; 2 Chez STALLERGENES les données enregistrées dans notre CRM (Customer Relationship Management)

3 : Divers Mesures d'Ordre Social ; 4 : Amélioration du Service Médical Rendu ; 5 Si applicable.

*Dans le cadre de l'organisation et l'activité de notre réseau de visite médicale, nous sommes amenés à recueillir et traiter informatiquement des données strictement professionnelles vous concernant. L'usage de ces données est limité à Stallergenes. Conformément à la loi « Informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en vous adressant à notre Pharmacien Responsable.*

*Vous avez reçu un délégué Stallergenes. Conformément aux dispositions de la charte de la Visite Médicale, vous pouvez nous faire part de votre appréciation sur la qualité de cette visite à l'adresse mail suivante : [fr.qualite.vm@stallergene.fr](mailto:fr.qualite.vm@stallergene.fr) ou par courrier adressé à Stallergenes Direction des Opérations France, 6 rue Alexis de Tocqueville 92160 Antony.*